

Procès-verbal de la réunion informelle des Parlementaires canadiens contre la corruption (CanPAC)

Le 17 mai 2006

Date et heure : Le mercredi 17 mai 2006 à 16h00

Lieu : édifice de la Justice, pièce 104

I. Ouverture de la séance

-Membres présents :

Roy Cullen, député
John Williams, député (président)

II. Adoption de l'ordre du jour

-L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

III. Mot d'ouverture de l'hon. John Williams, président de CanPAC

-Le Canada ratifiera la Convention des Nations Unies contre la corruption.

IV. Le point sur la GOPAC 2005-2006 par M. Martin Ulrich, secrétaire exécutif de la GOPAC

a. Le point sur les treize sections régionales

b. Cotisations

- 15 \$US par membre

-Ventilation :

5 \$ à la GOPAC

5 \$ à la section régionale correspondante

5 \$ à la section nationale correspondante

1. Chaque section (nationale, régionale et la GOPAC) doit avoir un plan d'action concret.

-Une des premières étapes : obtenir l'appui moral et financier d'un groupe extérieur.

-Un manuel peut être préparé à cet effet.

-Une documentation officielle des changements parlementaires est essentielle pour communiquer les bons résultats aux partisans.

-Les activités de chaque section et les changements qui s'y passent doivent être rapportés.

-Il faut énumérer les résultats discutables.

-Il faut évaluer les résultats des conférences et réunions immédiatement, puis plusieurs mois après.

Exemples :

-La Conférence de Mexico a produit des résolutions.

-Il faut élaborer les outils d'évaluation par étapes.

Procès-verbal de la réunion informelle des Parlementaires canadiens contre la corruption (CanPAC)

Le 17 mai 2006

- Il faut le faire lors de la première conférence de chaque section, puis quelques mois après, en guise de suivi.
- L'attention des membres et des médias attention peut produire des résultats discutables.
- Faire connaître les résultats d'évaluation discutables.

V. Banque mondiale (BM)

- La BM et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sont les principales sources de financement de la GOPAC.
- M. Williams a rencontré Paul Wolfowitz, président de la BM.
- Wolfowitz est enthousiaste au sujet de la GOPAC
- Il offre de prendre la parole lors de la prochaine Conférence mondiale de 2006.
- Les représentants du Fonds monétaire international et de Washington acceptent de participer aux ateliers de la Conférence mondiale de 2006.

VI. Initiative de lutte contre le blanchiment d'argent (*l'hon. Roy Cullen, C.P., député*)

- De la recherche est en cours sur les traités et les accords internationaux.
- L'Initiative a organisé des ateliers régionaux.
- M. Cullen a rencontré Frank Swedlove, sous-ministre adjoint de la Direction générale de la politique du secteur financier au ministère des Finances, concernant le Groupe d'action financière.

VII. Discussion du Plan de travail de CanPAC (*Discussion générale*)

- a. Création d'une section nord-américaine (NAPAC)
 - Une délégation canadienne devrait rencontrer des sénateurs et représentants du Congrès des États-Unis avant le congé d'été.
 - La rencontre devrait être organisée avec Colin Roberts, directeur du bureau de Washington à l'ambassade du Canada, pour obtenir son appui.
 - Des rencontres avec la House Democracy Commission devraient être organisées avec M. Martin.
 - Il faut recruter des membres américains pour qu'une section nord-américaine puisse être officiellement créée.
 - Il suffit que quelques personnes s'inscrivent.
 - Date possible de visite : 12 juin 2006
- b. Comment CanPAC et la GOPAC abordent-ils la question du contrôle des parlementaires par le comité exécutif?
 - Il y a un biais institutionnel au sein de la structure gouvernementale.
 - L'exécutif est ensuite souvent le plus corrompu.

Procès-verbal de la réunion informelle des Parlementaires canadiens contre la corruption (CanPAC)

Le 17 mai 2006

-Il n'y a pas d'angle de départ pour aborder la question.

1. L'Université de l'Alberta accueillera un symposium international sur les processus parlementaires de gestion d'un exécutif corrompu.
 - Y participeront des représentants de trois secteurs :
 - 1-Sections nationales
 - 2-Universités
 - 3-Organismes internationaux qui financent ce genre d'événement.
2. Une documentation officielle des changements parlementaires est essentielle.
 - Les activités de chaque section et les changements qui s'y passent doivent être rapportés.
 - Il faut énumérer les résultats discutables.
 - Il faut élaborer les outils d'évaluation par étapes.
3. Initiative de mentorat parlementaire de CanPAC
 - Des parlementaires canadiens peuvent entrer en partenariat bilatéral ou multilatéral avec des parlementaires de pays nouvellement dotés d'un parlement.
 - Ces représentants suivront une formation d'une semaine avant de participer à l'initiative.
 - Solliciter l'ACDI pour financer la formation.
 - Des conseils et connaissances d'experts seront échangés et analysés.
 - Le terme « mentorat » peut poser problème.
4. Le plan d'action officiel de CanPAC doit être ratifié lors de l'AGA
 - un projet de plan d'action sera préparé par le secrétariat de la GOPAC.

VIII. Date et ordre du jour de l'AGA

- Date : mercredi 31 mai 2006 à 17h30
- Lieu : pièce 371, édifice de l'Ouest
- Conférencier invité : un professeur de sciences politiques de l'Université d'Ottawa
- Envoi des invitations le plus tôt possible

IX. La séance est levée à 17h45.